

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p.2 Associations
- p.3 Phénomène sectaire et santé
- p.4 Pouvoirs publics

### Groupes

- p.6 Anthroposophie
- p.7 Les Brigandes ■ Bountiful
- p.8 Frères de Plymouth ■ Groupes divers
- p.10 Holy Alamo Christian Church
- p.11 Invitation à la Vie Intense (IVI)
- p.13 Mormons ■ Nation of Yahweh
- p.14 NXIVM
- p.15 Scientologie
- p.17 Témoins de Jéhovah
- p.18 Word of Faith Fellowship

### Mouvances

- p.19 Mouvance baptiste
- p.20 Mouvance évangélique ■ Mouvance hindouiste
- p.21 Mouvance protestante
- p.22 Néo-chamanisme ■ Pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique

### Thèmes connexes

- p.26 Alimentation ■ Santé
- p.27 Survivalisme

### GROUPES DIVERS

#### Le gourou présumé sous contrôle judiciaire ■ France

Placé en garde à vue, Jean-Claude Marcel a été déféré devant le parquet du tribunal correctionnel de Saint-Denis. La juge des libertés et de la détention a ordonné un contrôle judiciaire à son encontre. Il est mis en examen pour vols, viols et abus de faiblesse...

>>> page 9

### SCIENTOLOGIE

#### De faibles salaires pour les scientologues ■ Canada

Radio Canada a réussi à se procurer des bulletins de salaires de membres de l'organisation. Ces derniers sont souvent sous payés sous prétexte d'être des « travailleurs religieux »...

>>> page 15

### MOUVANCE PROTESTANTE

#### Disparition inquiétante d'une jeune femme ■ France

La famille d'une jeune femme, disparue depuis quelques mois, se mobilise pour la retrouver. Elle serait partie en Allemagne avec un groupe dissident de l'Église Adventiste du 7e jour. Tombée sous l'influence de la dirigeante, elle n'a plus donné signe de vie depuis le mois de mars...

>>> page 21

Soutenir l'UNADFI

[cliquez-ici](#)

Les « Actualités de l'UNADFI », élaborées par notre service de documentation, sont essentiellement constituées de synthèses d'une sélection d'articles de presse, de résumés de documents divers, de notes de lecture d'ouvrages...

Toute reproduction ou diffusion des informations contenues dans le présent document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'UNADFI : [documentation@unadfi.org](mailto:documentation@unadfi.org)

## ■ ASSOCIATIONS

### Le CLPS fait de la prévention ■ France

■ **Le Cercle Laïque pour la prévention du sectarisme (CLPS) a participé, au début du mois de juin 2018, à une soirée-débat sur les dangers des dérives sectaires, à la Maison des associations de Vesoul. Son président Gilbert Klein, venu à l'invitation des Amis de la Nature et du Conseil départemental des associations familiales, a répondu aux questions du public, après une projection de témoignages.**

Juriste et légaliste, il explique qu'il n'y a pas de « définition spécifique pour les sectes » et précise qu'« un groupe, par le passé, n'a pas été condamné parce qu'il était sectaire, mais il a été condamné pour escroquerie et abus de confiance ». Travaillant sur le sujet depuis près de 35 ans, il explique que la nature du paysage

sectaire a beaucoup évolué et touche aujourd'hui le développement personnel, les médecines douces, le domaine des pédagogies alternatives, le coaching...

Mais selon lui « à partir du moment où le public est informé, on peut agir ». C'est pourquoi la conférence a été l'occasion de rappeler comment repérer une dérive sectaire et que faire pour aider un proche à s'en libérer. Même s'il n'y a pas de recette miracle, l'important est de ne jamais rompre le contact avec les personnes sous emprise et surtout de les respecter et les considérer « comme des personnes à part entière ». ■

(Sources : La Presse de Vesoul 06.06.2018 & L'Est Républicain, 13.06.2018)

## ■ PHÉNOMÈNE SECTAIRE ET SANTÉ

### La santé visée par les sectes ■ France

■ **Revenant sur le dernier rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) paru en mars 2018, qui alertait sur les dérives sectaires « associées aux médecines alternatives », plusieurs journaux constatant l'essor de pratiques non reconnues et mettent en garde contre les risques .**

Le domaine de la santé concentre près de la moitié des cas soumis à la Miviludes. En effet, en constante augmentation, les signalements reçus par cet organisme sont passés de 40 % en 2014 à 46 % en 2016. Rien que pour l'année 2016, cela représentait près de 1500 saisines.

Profitant d'un public en recherche de bien-être, les Pratiques Non Conventionnelles à Visées Thérapeutiques (PNCAVT) connaissent un énorme essor. Mais parfois les conséquences pour leurs adeptes sont dramatiques. Le rapport relate l'histoire de Cerise\*, une jeune femme restée six ans sous l'emprise d'une thérapeute. Sous antidépresseurs suite à une rupture amoureuse, des amis lui recommandent une thérapeute pour l'aider à arrêter son traitement. Sous l'influence de celle-ci, elle aura recours à diverses techniques, telles que le reiki, la kinésiologie, la sophrologie, la reprogrammation de l'ADN, la communication avec les esprits qui lui feront déboursier beaucoup d'argent sans aucun résultat ; elle ira jusqu'à rompre tout lien avec son entourage. Sortie de l'emprise grâce à sa mère, elle a mis plusieurs années à se reconstruire.

Les formations et les diplômes pour ces pseudo-thérapies, n'étant pas reconnus par l'État, n'importe qui peut se déclarer « maître reiki », kinésologue, ou autre, et enseigner ces techniques. Un amateurisme qui peut avoir des conséquences dramatiques, comme ce fut le cas pour Jacqueline Starck. Atteinte d'un cancer, elle s'est tournée vers la Biologie totale et pendant un an et demi n'a eu recours qu'à cette

pseudo-thérapie. Lorsque la douleur devenue insupportable l'a contrainte à se rendre à l'hôpital, il était trop tard. Elle est décédée peu de temps après.

L'offre pléthorique de techniques a amené le journal *Vice* à se pencher sur un certain nombre d'entre elles, dont celle qui a coûté la vie à Jacqueline Starck, la Biologie Totale. Dérivée de la Médecine nouvelle germanique inventée par Ryke Geerd Hamer, cette méthode prétend que les maladies « sont causées par un conflit ou un choc psychologique » qui finit par « atteindre l'organe relié à la partie du cerveau concernée ». Le malade doit donc pouvoir se soigner lui-même et s'il échoue, il est seul à en porter la responsabilité. Non-seulement culpabilisatrice, cette méthode peut se révéler très dangereuse lorsque les patients atteints de pathologies lourdes abandonnent toute autre traitement. Le journal rappelle que « Hamer a été condamné en 2004 à trois ans de prison ferme pour escroquerie et complicité d'exercice illégal de la médecine ».

D'autres méthodes issues de ce courant sont aussi à éviter, telles que le Décodage biologique ou la Psycho-bio-thérapie, par exemple.

Autres méthodes explorées par le journal, celles en rapport avec l'alimentation et leurs bienfaits pour la santé. Si des thérapies basées sur l'alimentation pourraient ne pas paraître dangereuses, certains régimes proposés par des guérisseurs peuvent s'avérer problématiques par de possibles carences. Le journal évoque l'instinctothérapie, qui « recommande de se limiter à une consommation d'aliments crus sélectionnés à l'instinct ». Comme le rappelle Serge Blisko, « aucun régime ne peut s'appliquer à tous », et la recherche sur la nutrition n'en est qu'à ses débuts.

Plus radical en termes de régime alimentaire, le respirianisme, qui prône l'arrêt de toute alimentation pour se nourrir de prana, une « énergie fondamentale présente dans l'air ».

>>>

>>>

Autre méthode qui a attiré l'attention du journaliste de *Vice*, l'amaroli qui se propose de soigner en ingérant sa propre urine.

Enfin, *Vice* attire l'attention de ses lecteurs sur le développement du « psycho-tourisme » et en particulier le néo-chamanisme qui amène un public de plus en plus nombreux au Pérou pour ingérer de l'ayahuasca, une substance psycho-active, censée

traiter des problèmes psychologiques ou d'addiction aux drogues. Mais Serge Blisko prévient, « nous avons constaté un risque de problèmes psychiatriques lourds, suite à ces expériences. Notamment des cas de suicide et de décompensation psychiatrique ».

(Sources : 66 Millions d'impatients, 31.05.2018 & Vice 01.06.2018)

\* Le prénom a été modifié

## POUVOIRS PUBLICS

### La pétition déposée ■ Canada

■ **Agnès Maltais, députée à l'Assemblée Nationale du Québec, a déposé une pétition regroupant 2570 signatures. La pétition souhaite la mise en place d'une commission parlementaire se penchant sur les mouvements sectaires.**

Pour Agnès Maltais, il est important qu'une commission se penche sur les pratiques illégales faites sous couvert de religion et les groupes à dérives sectaires. Elle rappelle le passif du Québec avec les mouvements sectaires citant les exemples de Lev Tahor, de la Scientologie, de l'Alliance de la Brebis ou encore de l'Ordre du temple solaire. La députée a aussi été touchée par l'histoire d'Eloïse Dupuis, décédée lors de son accouchement suite à un refus de transfusion sanguine, selon ses croyances de témoin de Jéhovah.

Lors de la présentation de la pétition la députée était accompagnée de Manon Boyer, la tante d'Eloïse Dupuis, et de Jonathan Lavoie dont le

frère est décédé après, avoir lui, aussi refusé une transfusion sanguine lors d'une opération. Jonathan Lavoie a rappelé que chaque année 900 témoins de Jéhovah mourraient des suites d'un refus de transfusion.

En plus des 2570 signatures, il faut ajouter les personnes n'ayant pas osé signer de peur que leurs noms ne soient diffusés ce qui aurait pu entraîner des conflits avec leurs familles. ■

(Sources : Le Soleil, 02.06.2018 & Radio Canada, 11.06.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI :

- Une pétition pour alerter sur les dérives sectaires : <https://www.unadfi.org/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/international-pouvoirs-publics/une-petition-pour-alerter-sur-les-derives-sectaires/>

- Projet d'un groupe de travail sur le phénomène sectaire à l'Assemblée nationale : <https://www.unadfi.org/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/international-pouvoirs-publics/projet-d-un-groupe-de-travail-sur-le-phenomene-sectaire-a-l-assemblee-nationale/>

## À lire



### **Formater et infantiliser, Bulles n°138, juin 2018**

#### Sommaire

- Éditorial
- Douze années d'emprise : le pseudo-thérapeute condamné - Témoignage
- Temple mormon
- Idéologies radicales : des enfants formatés... à jamais ?
- Le mouvement anthroposophique - Que sait-on de ?
- Rapport 2016-2017 de la Miviludes
- Revue de presse
- À signaler

## À lire



### **MARS, Grégory, *Le labo des sectes*, Librinova, 2018**

**Au « labo des sectes », nom donné à une Unité de Formation et de Recherche spécialisée dans l'emprise sectaire, une promotion d'étudiants dirigée par le professeur Morel va se retrouver confrontée à la mort de l'une des leurs.**

Tandis que la justice classe rapidement l'affaire faute d'éléments probants, les étudiants vont tenter de résoudre ensemble cette énigme, en s'appuyant sur leurs compétences particulières et leurs propres réseaux, souvent à la limite de la légalité. Ils découvriront peu à peu que les ficelles se tirent largement au-dessus de leurs têtes, et ne percevront pas le cas d'emprise mentale qu'ils avaient pourtant sous les yeux. C'est un fait : les gourous du XXI<sup>e</sup> siècle ont su adapter leurs méthodes pour tirer pleinement profit de l'ère numérique et imposer leurs nouveaux paradigmes.

(Source : Éditeur)

## ■ ANTHROPOSOPHIE À signaler

■ Une enquête approfondie sur l'anthroposophie, vient de paraître dans *Le Monde Diplomatique* sous la plume de Jean-Baptiste Malet. Ces investigations mettent en lumière les activités du mouvement créé par Rudolf Steiner (1861-1925), qui parvient, dans la plus grande discrétion, à s'imposer depuis plus d'un siècle. Quelques extraits :

« De son vivant, Steiner a doté son mouvement spirituel d'une vision du monde, d'une esthétique, de lieux de socialisation, d'un culte, d'une médecine, d'une agriculture, d'une diététique, d'écoles. Un siècle plus tard, l'anthroposophie est un empire. Avec respectivement 14 milliards et 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion, les banques Triodos et GLS, deux établissements fondés et dirigés par des anthroposophes, s'imposent comme des références de la « finance durable » ».

« Pour Steiner, Mars serait une planète liquide, la Terre un crâne géant, la Lune un amas de corne vitrifiée, et tricoter donnerait de bonnes dents ; les îles et les continents flotteraient sur la mer, maintenus en place par la force des étoiles ; les planètes auraient une âme ; les minéraux proviendraient des plantes ; les êtres clairvoyants pourraient détecter les athées, car ils seraient forcément malades (...) ».

« Comme pour des viandes halal ou kasher, les vins et carottes biodynamiques signalent qu'ils respectent une codification rituelle. »

« Dès ses origines, la Société anthroposophique s'est donné pour mission non pas de massifier le mouvement par un prosélytisme agressif – les anthroposophes revendiquent seulement 44 000 membres

à travers le monde –, mais plutôt de créer des pôles où germe une contre-société ». (...) « La contre-culture antimoderne, panthéiste et puritaine de Steiner jouit, dans la « société officielle », de solides appuis. » (...)

« Inaugurée en 2015, l'école hors contrat Domaine du Possible d'Arles a été construite en pleine nature ». (...) <sup>1</sup>« À l'intérieur des salles de classe du Domaine du possible, nous découvrons des ouvrages de pédagogie Steiner, des emplois du temps annonçant des leçons d'eurythmie, le magazine allemand des écoles Steiner, une armoire à pharmacie contenant des « médicaments anthroposophiques », des cahiers de dictées qui évoquent des mythes médiévaux et des dieux, en conformité avec la pédagogie Steiner ». (...) « Pourquoi, dès lors, l'établissement n'est-il pas homologué Steiner-Waldorf ? »

Un passé ambigu

« L'œuvre de Steiner comporte une dimension plus sombre. Dès 1910, il affirme que les peuples germains et nordiques appartiennent au même groupe ethnique, la race aryenne », Steiner dénonce « l'effroyable brutalité culturelle que fut la transplantation des Noirs vers l'Europe, qui fait reculer le peuple français en tant que race. »<sup>2</sup> ■

(Source : *L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme*, Jean-Baptiste Malet, *Le Monde diplomatique*, juillet 2018)

1. Mme Françoise Nyssen est la fondatrice de l'établissement. Praxede et Henri Dahan, deux figures de la Société anthroposophique, en sont les directeurs.

2. Quelques années plus tard le parti nazi ne sera pas insensible à ses théories

## ■ LES BRIGANDES

### Une apparition remarquée dans un clip des Brigandes ■ France

■ **Le groupe de musique des Brigandes, soupçonné de faire partie d'une communauté dirigée par Joël Labruyère, est connu pour ses paroles xénophobes. Sortie durant le mois de juin, une nouvelle chanson rend hommage à Jean-Marie Le Pen.**

Dans le clip de la chanson intitulée *Monsieur Le Pen* on peut voir le groupe autour du fondateur du Front

National, ainsi que plusieurs images d'archives de la famille Le Pen. Le groupe, dont les propos séduisent les partisans d'extrême droite, semble pourtant diviser. En effet selon le politologue Jean-Yves Camus les Brigandes n'ont pas la cote du côté de *Rivarol* mais disposent du soutien du site Synthèse Nationale et du groupe identitaire La Ligue du Midi. ■

(Source : France 3 Occitanie, 16.06.2018)

## ■ BOUNTIFUL

### Clap de fin dans l'affaire de polygamie ■ Canada

■ **La Cour suprême de Colombie Britannique a assigné à résidence Winston Blackmore et James Oler pour respectivement 6 et 3 mois. Accusés de polygamie, ils ne purgeront pas de peines de prison.**

Les deux hommes ont dirigé des mouvements sectaires polygames dans la dissidence mormone de Bountiful en Colombie-Britannique. Ils seront assignés à résidence avec des exceptions pour le travail, les courses et les urgences médicales. Winston Blackmore devra effectuer 150 heures de travaux de service communautaire, James Oler 75 heures.

Lors du procès la juge Sheri Ann Donegan a soutenu que les hommes savaient que la polygamie était illégale au Canada. Cependant la Cour suprême a jugé que les deux hommes étaient motivés par des croyances et a rappelé qu'ils étaient des travailleurs respectueux des lois. Lors du procès, Winston Blackmore avait notifié que la condamnation ne l'empêcherait pas de pratiquer sa foi.

Au cours des vingt dernières années, trois procureurs avaient refusé de condamner les deux hommes en alléguant que la loi sur la polygamie contrevenait au droit constitutionnel des canadiens à la liberté de religion. La Cour suprême avait jugé cette interdiction constitutionnelle.

Cette décision finale a surpris un grand nombre d'observateurs juridiques qui s'étonnent de la faiblesse de la peine. Pour Marie-Pierre Pelland, professeure de criminologie à l'université de Moncton et spécialiste de la communauté de Bountiful, cette peine n'aura aucun effet dissuasif. Pour les membres de la communauté, la polygamie est plus importante que le respect de la loi. La justice ne disposait d'aucun précédent pour juger ce genre de cas. La polygamie a été interdite il y a 130 ans au Canada. Le code criminel prévoit une peine de cinq ans maximum. ■

(Sources : *The Lawyer's Daily*, 18.06.2018 & *Le Figaro*, 26.06.2018 & *Radio Canada*, 26.06.2018 & *The Globe and Mail*, 26.06.2018)

Lire sur le site de l'UNADFI l'ensemble des articles sur Bountiful : <https://www.unadfi.org/mot-clef/bountiful/>

## FRÈRES DE PLYMOUTH

### Construction d'un lieu de culte, le maire s'oppose au projet ■ France

■ Le maire de Neyron (Ain), s'oppose au projet de construction d'un lieu culte dans sa petite ville de 2 000 habitants. En effet, les Frères de Plymouth envisagent, d'ici 2020, de faire construire un bâtiment pouvant accueillir jusqu'à 1 000 fidèles. Un terrain boisé de 8 hectares, situé en bordure de l'autoroute A 46, devrait accueillir un édifice de 16 000 m<sup>2</sup> comprenant une salle de conférence de 747 m<sup>2</sup> et 880 m<sup>2</sup> de locaux destinés à l'accueil, aux sanitaires et à la maintenance.

Ce n'est pas en raison des convictions religieuses des Frères de Plymouth que les élus s'inquiètent, mais pour des raisons pratiques. En effet, le terrain est proche d'une zone pavillonnaire dont l'accès est déjà régulièrement embouteillé, les élus

craignent que la situation n'empire. De plus, ni les réseaux électrique et ni ceux d'assainissement ne sont prévus pour un tel projet.

Interrogés par *Le Progrès*, des membres du groupe expliquent qu'une quarantaine de familles s'y réuniront quatre soirs par semaine, le samedi matin et le dimanche matin et soir. Selon eux, des événements réunissant un nombre plus important de fidèles ne devraient se produire qu'une à deux fois par an. Dans une opération de séduction envers les riverains, ils ont créé un blog sur lequel ils présentent le projet et le groupe en mettant en avant ses actions humanitaires. Par ailleurs, ils sont également allés à la rencontre des habitants afin de répondre à leurs interrogations. ■

(Source : *Le Progrès*, 20.06.2018)

## GROUPES DIVERS

### Un troisième accusé chez les Chevaliers de la Lame de cristal ■ États-Unis

■ Après les arrestations de John Coltharp et Samuel Schaffer<sup>1</sup>, les membres fondateurs du groupe apocalyptique des Chevaliers de la Lame de cristal une dissidence mormone fondamentaliste et polygame dans l'Utah, une troisième personne, Robert Roe, a été mis en cause par le procureur. Cet homme est soupçonné d'implication dans le groupe et d'abus sexuels sur mineurs.

Les deux fondateurs du mouvement s'étaient rencontrés dans un groupe Facebook rassemblant des personnes qui regrettent l'interdiction de la polygamie dans la communauté mormone. Ils avaient alors créé un forum en ligne où Samuel Schaffer exposait ses visions prophétiques. Il prédisait notamment une attaque musulmane apocalyptique. John Coltharp et Samuel Schaffer avaient kidnappé leurs propres enfants et chacun avait épousé les filles de l'autre. L'ex-femme de John Coltharp avait signalé l'enlèvement de ses

enfants aux autorités. Après le lancement d'une alerte disparition, un raid avait permis d'interpeller des membres du groupe et de retrouver les enfants.

Pour le procureur, Robert Roe serait aussi impliqué. Après avoir pris contact avec les deux fondateurs par l'intermédiaire des réseaux sociaux, les deux leaders l'encouragent à venir dans l'Utah en lui promettant le mariage avec la fille de Schaffer âgée de 5 ans. Robert Roe est accusé par le procureur d'abus sexuels sur mineurs.

En février dernier, Samuel Schaffer a plaidé coupable et a été condamné à 26 ans de prison. La suite du procès devrait se dérouler le mois prochain. ■

(Sources : *Rolling Stone*, 11.06.2018 & *Fox 13 News*, 13.06.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Les Chevaliers de l'ignominie* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/les-chevaliers-de-l-ignominie/>

## Le gourou présumé sous contrôle judiciaire ■ France

■ Placé en garde à vue le 6 juin dernier, Jean-Claude Marcel alias « Claudio » ou « Kameshwara » a été déféré devant le parquet du tribunal correctionnel de Saint-Denis le 8 juin. La juge des libertés et de la détention a ordonné un contrôle judiciaire à son encontre. Le présumé gourou est mis en examen pour vols, viols et abus de faiblesse.

Le contrôle judiciaire entraîne une interdiction pour le gourou de quitter la Réunion, de se rendre à Bras-Panon et Saint-André, de rencontrer les victimes et témoins. De plus il doit pointer une fois par semaine à la brigade de gendarmerie. Le placement sous contrôle judiciaire durera le temps que les investigations se poursuivent.

Le parquet de Saint-Denis s'est saisi de l'affaire depuis les plaintes à l'encontre du présumé gourou qui aurait profité de leur foi et de leur vulnérabilité pour mettre des personnes sous emprise et leur faire subir des sévices physiques et sexuels<sup>1</sup>. L'homme est aussi soupçonné d'avoir abusé financièrement de ses adeptes. Devant la cour ou les enquêteurs le gourou continue de nier les faits et d'invoquer un complot dû à un conflit entre anciens amis.

Le bâtonnier Geoges-André Hoarau, avocat des victimes, se félicite que les faits les plus graves aient été retenus par la justice à savoir les viols,

vols et abus de faiblesse. Il soutient aussi que de nouvelles victimes du gourou devraient se manifester prochainement après avoir vu l'évolution des premières plaintes.

L'association de défense des familles et de l'individu (ADFI) de l'île de La Réunion avait reçu en 2016 un monsieur qui s'inquiétait de la situation de sa fille et de ses petits-enfants, adeptes du groupe de Jean-Claude Marcel. L'homme était désespéré devant l'isolement et le refus de communiquer de ses proches. La présidente de l'ADFI, Maité Maleck-Rassoul, l'a alors incité à ne pas être trop brusque et à conserver un lien avec ses proches, rappelant qu'un gourou est capable de complètement déconstruire une personne pour lui imposer son mode de pensée. Elle pointe aussi du doigt le caractère spécifique de la Réunion où la religion occupe une place prépondérante et l'attrait important pour les petits groupes de prières notamment évangéliques. Depuis l'implantation de l'ADFI à la Réunion elle a aussi pu observer des spécialistes en développement personnel qui facturent des sommes importantes pour des stages dans le but de manipuler les adeptes pour s'enrichir. ■

(Sources : Clicanoo, 07.06.2018 & 08.06.2018 & 09.06.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Des plaintes déposées contre un gourou réunionnais* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/des-plaintes-deposees-contre-un-gourou-reunionnais/>

## Un gourou réunionnais condamné à 15 ans de prison ■ France

■ Après sa condamnation devant le tribunal correctionnel pour avoir tiré des avantages financiers de ses fidèles<sup>1</sup>, Bernard Beldan alias « Monsieur Bernard » et sa femme Claude Domintin étaient jugés par la Cours d'Assises de Saint-Denis (La Réunion). Il est condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour des faits de viols et de violences. Sa femme a été acquittée.

Monsieur Bernard, leader spirituel, se présentait comme un sorcier malgache. Il aurait abusé de dizaines de fidèles pendant plusieurs années. Il avait mis en place une colocation avec plusieurs femmes dont il aurait abusé financièrement et sexuellement. Ses fidèles devaient lui verser leurs différents revenus. Le montant du préjudice s'élève à 300 000 euros. Le gourou s'attaquait à des personnes de son

>>>

>>>

entourage qu'il savait vulnérables.

Lors du procès Bernard Beldan a contesté les faits de viols estimant que les femmes étaient consentantes. Il justifie les violences par un état de transe ; les ancêtres lui disaient de commettre ces brutalités. Le gourou prétend ne se souvenir de rien. Les expertises psychologiques des victimes ont démontré son emprise sur les fidèles. Les avocats des parties civiles ont souligné le caractère violent de cet homme et son emprise sur les adeptes.

L'avocat général a montré la culpabilité de Bernard Beldan jugeant qu'il avait mis en place un stratagème pour étendre son contrôle sur les adeptes. Il

les a isolés, d'abord en leur faisant croire à ses prétendus pouvoirs, puis en usant de la violence. Pour l'avocat général les victimes de viols étaient sous une importante contrainte morale. L'avocat général a donc requis 15 ans de réclusion criminelle contre Bernard Beldan pour viols aggravés et violences avec armes. Sa femme a été acquittée malgré des faits répréhensibles mais faute d'éléments dans le dossier. ■

(Sources : Linfo.re, 18.06.2018 & 19.06.2018 & Clicanoo, 20.06.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le gourou sous les verrous* : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/le-gourou-sous-les-verrous/>

## ■ HOLY ALAMO CHRISTIAN CHURCH

### Mariées de force au gourou, deux jeunes femmes témoignent ■ États-Unis

■ La Chaîne américaine *Investigation Discovery* propose une série documentaire intitulée « *People Magazine investigates : Cults* ». Diffusée depuis le début du mois de juin 2018, cette série en plusieurs épisodes de 42 minutes dévoile, à travers les témoignages d'ex-membres de sectes, les tromperies et les abus dont ils ont été victimes malgré les belles promesses qui leur avaient été faites. La première saison explore les pratiques du Temple du Peuple, de Parole de vie (Word of Life), de la Nation de Yahweh, ...

Le premier épisode était consacré au Holy Alamo Christian Church, groupe chrétien fondé par Tony Alamo, récemment décédé en prison où il purgeait une peine de 175 ans de prison pour de nombreux abus sexuels sur des mineures.

Interrogées par la presse à l'occasion de la diffusion du documentaire, deux jeunes femmes, Pebbles Rodriguez (32 ans) et Amy Eddy (34 ans) racontent comment elles ont été forcées d'épouser Tony Alamo alors qu'elles n'étaient respectivement âgées que de douze et quatorze ans. Libérées du groupe grâce à

l'arrestation de Tony Alamo en 2008, elles rompent le silence et racontent leur calvaire. Pebbles Rodriguez a rejoint le groupe avec sa mère en 1995, tandis qu'Amy Eddy a grandi en son sein, dans le complexe situé à Fouke dans l'Arkansas. Quand Amy Eddy a eu 11 ans, sa mère lui disait déjà que le seul homme qu'elle allait épouser était Tony Alamo. Pebbles Rodriguez a été obligée d'épouser Tony Alamo, alors âgé de 62 ans, en 1998. Il l'avait choisie parmi ses fidèles pendant un séjour en prison et avait demandé de la préparer en vue de sa libération. Amy Eddy, sa meilleure amie, quant à elle, avait déjà été mariée en secret au gourou quelques années auparavant. Toutes deux ont été battues et violées, comme toutes les jeunes filles devenues ses épouses.

Tony Alamo est devenu polygame et a commencé à épouser des mineurs en 1982, après le décès de sa femme, avec laquelle il avait fondé le groupe. Pour convaincre ses fidèles du bien fondé de ses actes de pédophilie, il affirmait : « la puberté c'est le consentement », « quand une femme atteint la puberté, elle peut, selon Dieu, être mariée » ou « elles devraient pouvoir se marier à l'âge de treize, quatorze, quinze

>>>

>>>

ans. Et dans certains cas, à l'âge de douze ans, si elles ont déjà leurs règles. »

Dix ans après avoir quitté la secte, les deux jeunes femmes peinent à se reconstruire et souffrent du syndrome de stress post-traumatique qui se manifeste par des attaques de panique et des cauchemars récurrents. ■

(Sources : Daily Mail, 30.05.2018, News.com.au, 01.06.2018 & Peoplecom, 17.06.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi : <https://www.unadfi.org/groupes-et-mouvances/le-sort-des-enfants-au-sein-du-holy-alamo-christian-church/>

## ■ INVITATION A LA VIE INTENSE (IVI)

### Liens étroits entre le professeur Séralini et IVI ■ France

■ **Le 14 avril 2018, la Fondation Denis Guichard (FDG) a tenu un colloque sur le thème « choisir le vivant » au théâtre Athénée à Paris. À cette occasion la fondation a réuni des spécialistes issus d'horizons divers, mais dont le point commun est un regard complaisant sur les médecines alternatives.**

Parmi eux figuraient : Luc Montagnier, dont les positions anti-vaccination sont très décriées par la communauté scientifique, Marie d'Hennezel et le Dr Béatrice Milbert, membres d'IVI, mais également le chercheur Gilles Eric Séralini<sup>1</sup>, dont les travaux les plus connus portent sur les OGM et le glyphosate. La Fondation Denis Guichard, dont la vocation serait d'appuyer des projets alliant la recherche scientifique à une vision traditionnelle et spirituelle de l'univers afin d'apporter une « compréhension globale de l'homme et de son environnement », est présidée par Anne de Constantin, une sympathisante d'IVI de longue date. En 2010, elle écrivait dans la préface d'un recueil de textes d'Yvonne Trubert : « Tout ce qui concerne Yvonne Trubert est important pour moi, pour nous, pour tous [...] son enseignement je le connais, je l'aime et le pratique depuis de longues années ».

Les liens entre Gilles Eric Séralini et la Fondation Denis Guichard sont anciens, il a participé à plusieurs colloques organisés sous son égide et a reçu une di-

zaine de financements de la fondation depuis 2005. Mais ses liens avec IVI ne s'arrêtent pas là.

En effet, en 2012, le journal *Agriculture et Environnement* avait déjà publié une enquête dévoilant les liens étroits unissant le chercheur à la secte IVI, via la société Sevene Pharma produisant des préparations homéopathiques. Bien que GE Séralini ait nié les faits et fait publier un droit de réponse, *Agriculture et Environnement* n'en est pas resté là et a poursuivi son enquête réunissant d'autres preuves qui montrent les liens du Professeur Seralini avec la secte IVI.

Dans son livre paru en 2010 « Nous pouvons nous dépolluer », G-E Séralini tenait des propos dithyrambiques sur les remèdes fabriqués par Sevene Pharma. Pour le compte de l'entreprise, il a conduit, des études sur l'efficacité de leurs produits homéopathiques censés détoxifier l'organisme, dont deux en 2015 et 2016. Les liens entre Sevene Pharma et IVI ne font aucun doute puisque Daniel Chauvin, le président d'IVI est également le directeur général de Sevene Pharma.

Mais la société a bien d'autres liens avec IVI. Son principal fournisseur en plante est la société Marie de Mazet, dirigée par Marie d'Hennezel, une membre d'IVI. L'activité de la société semble donc « clairement orientée par les croyances de la nébuleuse iviste ». Ce que confirment ses relations avec l'association belge Le Vivant, dont tous les membres font partie

>>>

>>>

d'IVI. La majorité d'entre eux sont soit des salariés, soit des actionnaires de Sevene Pharma, et son président Christopher Wise est aussi le président du conseil de surveillance de la société. Selon le site de l'association, Sevene Pharma « a été développé et soutenu par Le Vivant afin de réaliser une nouvelle approche naturelle du développement et de la formulation de médicament ». Autre but de l'association, démontrer par des études la véracité des bienfaits de l'harmonisation. Le Vivant « soutient et développe un réseau de Centre de médecine intégrative en France, en Belgique et en Australie. » Le Dr Béatrice Milbert, membre d'IVI, officie dans deux d'entre eux à Boulogne Billancourt.

La collaboration de G E Séralini avec la nébuleuse iviste ne s'arrête pas à sa collaboration avec la FDG et Sevene Pharma, puisque lui-même a invité à de nombreuses reprises des membres d'IVI à participer à des séminaires de formation organisé par le CRIIGEN<sup>2</sup>. Dans le cadre du CRIIGEN, GE Séralini a travaillé à de nombreuses reprises avec Claire Laurant, sympathisante iviste et salariée de Sevene Pharma. Depuis 2012, elle a participé à cinq de ses séminaires. En 2016, ils ont travaillé ensemble sur une étude qui démontrerait que l'une des préparations homéopathique produite par Sevene Pharma pourrait détoxifier du Roundup. En mars 2018, elle a participé à un séminaire organisé par le CRIIGEN, tandis qu'en 2014 G E Séralini préfaçait son livre « Se détoxifier au naturel par les plantes ».

### Qu'est-ce qu'IVI ?

Fondé par Yvonne Trubert voyante qui aurait hérité d'un don de guérison. Ses séances de prière de guérison, « d'harmonisation et de vibrations » attirant un nombre important de participants, elle dépose les statuts d'Invitation à la Vie Intense en 1983.

Lors des auditions qui se sont tenues au Sénat pendant la Commission d'enquête « sur l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé », Daniel Chauvin, l'actuel président d'IVI,

a été invité à expliquer les pratiques d'harmonisation et de vibrations. L'harmonisation, technique reçue de Dieu par Yvonne Trubert consiste en une sorte d'exorcisme au cours duquel des phrases telles que « va-t-en Satan, je te chasse et retourne aux enfers » sont prononcées. Les participants, agenouillés autour du patient allongé et recouvert d'un drap, procèdent à une gestuelle sur le corps tout en priant intérieurement une vingtaine de minutes. Quant aux « vibrations », décrites comme des chants par Daniel Chauvin, l'un des manuels du groupe explique qu'elles permettent « sur un plan énergétique de libérer l'homme de ses tensions intérieures et de le relier à la terre. Si cela peut paraître inoffensif, Yvonne Trubert allait plus loin en affirmant que « là où la médecine dit inguérissable, ne vous le tenez jamais pour dit : il n'y a pas de maladies inguérissables... il suffit de prier et le miracle se fait... Les métastases s'envoleront sous vos doigts ». Elle préconisait de soigner le cancer des os en absorbant du magnésium et du fixateur de calcium. Plus prudent, les responsables actuels précisent que ces propos n'engagent qu'Yvonne Trubert. Catherine Cordier de Bartha, médecin membre d'IVI précise « Le but de son enseignement n'est pas de guérir les gens mais de les aider à aller mieux, pour les encourager à se soigner par les moyens de leur choix ». D'après elle, il s'agit grâce aux gestes « de faire en sorte que la prière nourrisse les centres d'énergie présents dans le corps ».

Bien que l'homéopathie soit un marché porteur, la création et les recherches de Sevene Pharma se justifient bien plus par une volonté de rendre concret l'enseignement d'Yvonne Trubert que par un intérêt économique. En effet « Homme nouveau, nouvelle médecine », le manuel interne écrit par Claire Laurant et Maud André-Vilgrain, donne un éclairage sur l'importance des produits homéopathiques et des compléments alimentaires dans la « médecine iviste ». Selon elles, « soigner c'est induire l'harmonie en l'homme ». La maladie serait causée par la dysharmonie, mais aussi par l'excès de pollution et

>>>

>>>

le manque de particules solaires. D'où l'intérêt de prendre des oligo éléments qui « jouent un rôle d'aimant qui retient les courants d'énergie que l'on aura ré harmonisés ». Quant aux préparations homéopathiques, elles « relancent les vibrations des cellules et de la sorte, les débarrassent de leurs impuretés », « Si la substance utilisée agit d'abord sous forme vibratoire, l'esprit dans lequel on fabrique le remède, on le prescrit et on le prend est aussi important que le

remède lui-même. » ajoutent les auteurs. ■

(Source : Agriculture et Environnement, 05.07.2018)

1. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles-%C3%89ric\\_S%C3%A9ralini](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gilles-%C3%89ric_S%C3%A9ralini)

2. Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (CRIIGEN). Fondé par GE Séralinin et Corinne Lepage, ce comité a longtemps été dirigé par Jean-Marie Pelt.

## ■ MORMONS

### Les mormons ont-ils couvert des abus sexuels ? ■ États-Unis

■ **Deux sœurs âgées aujourd'hui d'une quarantaine d'années, reprochent aux mormons de ne pas avoir dénoncé à la police des agressions sexuelles dont elles auraient été victimes pendant plusieurs années dans leur enfance. L'une d'elles n'avait que 4 ans quand elle a été forcée à faire une fellation à son agresseur.**

En 1995, les deux femmes avaient signalé à la police de Mesa (Arizona) des abus sexuels commis sur elles dans les années 1980 par Gerald Salcido, un officier de police mormon. Les faits s'étaient déroulés dans les années 1980 chez lui, lors de pyjama party. A l'époque de la dénonciation la police avait clos le dossier par manque d'éléments.

Mais en 2017, suite à un appel de la mère des victimes, l'affaire a été rouverte par la police de Mesa, car leur récit en tous points similaire à celui de 1995 a permis de réunir suffisamment de preuves, auxquelles s'est ajoutée une confession de l'agresseur, pour l'inculper de deux chefs de molesta-

tion d'un enfant et deux chefs de comportement sexuel avec un mineur.

Salcido, qui avait quitté Mesa en 1984 pour aller vivre dans l'Utah, avait confessé ses agissements à son ex-femme et à sa communauté mormone en 2006. Le rapport de police montre que les autorités ecclésiastiques avaient été informées de la conduite de Salcido, mais que certains n'avaient pas prévenu la police.

Finalement l'Église l'a excommunié en 2016 mais n'a toujours pas transmis sa confession. Son ex-femme a ajouté qu'il aurait agressé trois autres enfants. Les victimes de Salcido, quant à elles, ont accusé les dirigeants de l'Église d'une dissimulation lors d'une interview. Pourquoi la police n'a-t-elle jamais été appelée?

En Arizona, il n'y a pas de prescription sur les affaires sexuelles criminelles impliquant des enfants de moins de 15 ans. ■

(Source : New York Post, 25.06.2018)

## ■ NATION OF YAHWEH

### Un groupe suprémasciste meurtrier ■ États-Unis

■ **La chaîne de télévision américaine *Investigation Discovery* est revenue dans un reportage**

**sur le groupe Nation of Yahweh. L'organisation a été mise en cause dans plusieurs meurtres**

>>>

**et notamment le leader charismatique Hulon Mitchell Jr successivement appelé Ock Moshe (littéralement « frère de Moïse ») puis Yahweh Ben Yahweh (« Dieu le fils de Dieu »).**

S'étant construit l'opinion selon laquelle les afro-américains devaient disposer de leur propre religion pour refléter leur héritage, le leader monte le groupe Nation of Yahweh. Dans le reportage un ancien disciple évoque les écrits du gourou qui pensait que les noirs étaient le peuple élu du monde, les vrais juifs de la Bible. Le groupe prend alors de l'ampleur et compte 200 adeptes en 1981. Le gourou joue des tensions raciales de l'époque à Miami. Les adeptes vivaient dans un idéal utopique mais le gourou va étendre de plus en plus son emprise. Dans une volonté de démontrer son autorité et de soumettre ses fidèles, le leader circonscrit les adeptes masculins qui ne l'étaient pas.

Son emprise grandissant, certains adeptes décidèrent alors de fuir le groupe ou de créer d'autres groupes. Yahweh Ben Yahweh y voit alors une insulte à sa personne et rassemble ses partisans pour riposter en tuant ceux qu'il appelle « les hypocrites ». Plusieurs meurtres seront alors commis

sur d'anciens adeptes, mais dissimulés. Ces différents meurtres ont effrayé les témoins qui n'ont pas osé se manifester. Les crimes n'ont donc pas été résolus et le groupe a échappé aux poursuites criminelles pendant près de 10 ans. Cette impunité a consolidé la croyance du gourou en sa propre omnipotence et son emprise sur les adeptes.

En 1990, le maire de Miami a remis au gourou une clé de la ville pour saluer sa contribution à la vie locale et ses efforts contre la pauvreté. Le mois suivant il est arrêté par le FBI l'accusant, ainsi qu'une quinzaine de fidèles, de meurtre, racket, incendie criminel et extorsion. Cette arrestation fait suite aux aveux d'un des disciples du groupe.

Condamné à 18 ans de prison au début des années 1990 il sera libéré sous condition en 2001 avant de décéder en 2007. Malgré la mort du gourou la Nation de Yahweh est toujours active, ses membres prétendant avoir abandonné leur passif raciste<sup>1</sup>. ■

(Sources : People.com, 22.06.2018 & Wikipédia)

1. Lire <https://culteducation.com/group/1241-yahweh-ben-yahweh/22476-followers-of-yahweh-reemerge-in-canada.html>

## NXIVM

### Éviter la fuite du gourou ■ États-Unis

■ **Keith Raniere, leader du mouvement sectaire a souhaité être libéré sous caution avant la tenue de son procès en octobre prochain. Les procureurs ont soutenu que le gourou devait rester enfermé afin d'éviter sa fuite.**

Dans la sororité DOS (sous-groupe de NXIVM)<sup>1</sup> les femmes se faisaient tatouer les initiales du gourou ou de son bras droit sur la région pelvienne. Plaidant pour la libération de son client, l'avocat de l'accusé a déclaré que les femmes ayant participé aux cérémonies du groupe l'ont fait volontairement et que plusieurs auraient choisi de se marquer délibérément.

Pour les procureurs Keith Raniere aurait transformé ses adeptes en esclaves sexuelles, mais son avocat a prétendu que le ministère de la justice américain se faisait police de la morale en condamnant le groupe comme criminel et en restreignant la façon dont des adultes pouvaient chercher l'épanouissement et le bonheur personnel. Le gourou continue de nier toutes les accusations.

Pour le juge fédéral le leader doit rester enfermé afin d'éviter sa fuite notamment avec l'aide de ses bienfaiteurs fortunés comme Clare Bronfman, héritière d'une grande entreprise. L'année dernière alors que

>>>

>>>

Le FBI débutait son enquête sur le groupe, Keith Raniere avait déjà tenté de se réfugier à Montréal avec l'aide de la milliardaire. Clare Bronfman a, pendant des années, soutenu le gourou en le finançant et en payant ses voyages et des avocats pour poursuivre les individus critiquant NXIVM.

L'actrice Allison Mack<sup>2</sup> est, elle aussi, inculpée dans cette affaire. Libérée sous caution en avril dernier, elle est accusée d'avoir recruté et exploité des femmes au sein de DOS. Alors qu'elle comptait plaider non coupable, une interview parue fin mai dernier mais datant d'il y a six mois ne devrait pas l'aider : elle y confesse que l'idée de marquer les victimes avec leurs initiales était son idée, parce que cela devait lier les femmes entre-elles. Pour elle le groupe avait vocation à ce que les femmes s'engagent pleinement

les unes vis-à-vis des autres pour devenir leur moi le plus puissant tout en repoussant leurs peurs et vulnérabilités.

Allison Mack risque un minimum de quinze ans de prison alors que Keith Raniere encourt un enfermement à perpétuité. ■

(Sources : Voici, 31.05.2018 & Chicago Tribune, 06.06.2018 & La Presse, 07.06.2018 & The San Diego Union, 11.06.2018 & CBS News, 12.06.2018)

1. Lire sur le site de l'UNADFI, *Le groupe de développement personnel cache un groupe sectaire* : <https://www.unadfi.org/non-classe/le-groupe-de-developpement-personnel-cache-un-groupe-sectaire/>

2. Lire sur le site de l'UNADFI, *Des nouvelles révélations sur NXIVM* : <http://unadfi.mt-net.fr/groupes-et-mouvances/des-nouvelles-revelations-sur-nxivm/>

## SCIENTOLOGIE

### De faibles salaires pour les scientologues ■ Canada

■ **Radio Canada a réussi à se procurer des bulletins de salaires de membres de l'organisation. Ces derniers sont souvent sous payés sous prétexte d'être des « travailleurs religieux ».**

Les bulletins de paye révèlent qu'un membre du personnel a été payé 70 dollars pour une semaine de 40 heures soit moins de 2 dollars l'heure alors que le salaire minimum au Québec est de 11.25 dollars. La Scientologie a refusé de répondre aux questions de *Radio Canada*. Dans un courriel elle assure que son personnel n'est pas employé mais participe volontairement aux activités du mouvement. Les membres travailleraient dans le but d'aider les autres et non pour gagner de l'argent. Ils seraient des « travailleurs religieux ». Les employés seraient en même temps bénévoles et salariés. La Scientologie rappelle que qu'en plus de leur salaire ils profitent de services spirituels et de cours de développement personnel.

Pour Dalia Gesualdi-Fecteau, spécialiste du droit du travail et professeure à l'Université de Québec à Montréal, le statut de « travailleur religieux » n'est pas reconnu au Québec. Les employés ne peuvent pas non plus être reconnus comme bénévoles étant donné qu'il y a des talons de fiches paye et des traces de prélèvements. Une personne n'étant pas considérée comme bénévole doit alors pouvoir bénéficier du salaire minimum. Dans le cas contraire c'est une infraction au droit du travail. De plus les services offerts par le mouvement ne constituent pas une alternative aux salaires.

L'organisation compterait environ 70 travailleurs au Québec et poursuivrait activement son recrutement pour faire face à l'augmentation du nombre de fidèles.

Pour les ex-adeptes, les employés sont payés selon des « unités » et non pas suivant le volume horaire. Les unités sont déterminées en fonction du

>>>

>>>

rôle et de l'expérience de chacun et varient selon les profits de l'organisation. Jean-Paul Dubreuil, ex-scientologue, se rappelle qu'il était payé suivant les entrées d'argent de l'association et après qu'elle ait payé les factures et donné une part de ses profits à la direction centrale du mouvement. Il y voit un esclavage s'appuyant sur l'illusion qu'ont les adeptes de changer le monde.

À la suite de cet article, la ministre responsable du travail, Dominique Vivien, a déclenché une enquête auprès de la commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST). La Scientologie devrait être prochainement interrogée par cette commission. ■

(Sources : Radio-Canada, 13.06.2018 & 14.06.2018)

## Suri Cruise, endoctrinée dès son plus jeune âge ■ États-Unis

■ **Tom Cruise, fervent adepte de la Scientologie, a élevé sa fille au sein du mouvement. La petite aurait assisté à des faits traumatisants et tente maintenant de se reconstruire auprès de sa mère.**

Des dossiers du FBI datant de 2009 révèlent que Suri aurait vu des adeptes vivre et travailler dans des conditions atroces. Elle aurait même assisté à des abus physiques sur des fidèles de la part de cadres du mouvement. Ayant suivi plusieurs rituels de purification, la petite a longtemps été vue comme l'enfant le plus important de la Scientologie.

Au divorce de ses parents, sa garde a été confiée à sa mère Katie Holmes ce qui lui permet de sortir de l'organisation. Depuis elle n'a plus été vue avec son père.

Selon des proches de Katie Holmes et de sa fille, les deux en savent beaucoup sur la Scientologie. Cependant tout laisse à penser qu'elles doivent vivre avec la peur des représailles de l'organisation. ■

(Source : France Dimanche, 16.06.2018)

## Manifestation de la CCDH ■ France

■ **La Commission des citoyens pour les droits de l'homme (CCDH) a organisé une manifestation devant un établissement de santé mentale de la vallée de l'Arve (Savoie). Elle souhaitait dénoncer les pratiques inhumaines et dégradantes au sein du centre.**

L'association, une émanation de la Scientologie, a l'habitude de ce genre de rassemblement. Celui-ci intervient après que les scientologues aient déter-

ré un rapport du contrôleur général des lieux sur la privation de liberté, datant de 2014.

Pour la directrice de l'établissement, depuis ce rapport pointant des dysfonctionnements, des améliorations ont été mises en place et continuent de l'être. Elle craignait cependant que lors de leur manifestation les scientologues ne tentent de communiquer avec les patients. ■

(Source : Le Dauphine Libéré, 09.06.2018)

## ■ TÉMOINS DE JÉHOVAH

### La Cour suprême rend sa décision finale dans l'affaire Randy Wall ■ Canada

■ Dans sa décision du 31 mai 2018, la Cour suprême de l'Alberta a estimé « qu'un juge n'a pas à se prononcer sur l'exclusion d'un fidèle », annulant ainsi les décisions de la Cour du banc de la reine de l'Alberta et la Cour d'appel qui s'étaient prononcées en faveur de Randy Wall, un ex-Témoin de Jéhovah exclu du groupe par son tribunal interne en 2014.

Randy Wall, agent immobilier, avait fait valoir auprès de la justice que cette excommunication avait nuit gravement à ses affaires car sa clientèle, essentiellement des Témoins de Jéhovah, ne faisait plus appel à ses services. La justice locale lui avait donné raison par deux fois, estimant « qu'elle avait le pouvoir de réviser la décision d'excommunication rendue par le Comité de discipline religieuse, même si ce comité n'est pas un décideur public » et ce en raison des répercussions financières sur Randy Wall.

Jugeant que la justice n'avait pas à interférer dans les décisions concernant ses membres, la congrégation des Témoins de Jéhovah de Highwood avait fait appel de ces jugements devant

la Cour suprême du Canada. Leur donnant raison, la Cour suprême justifie sa décision en notifiant que « les groupes religieux sont libres de décider qui peut être membre de leur organisation, et établir leurs propres règles de fonctionnement ». Et ajoute, « les tribunaux n'ont ni la légitimité ni les attributions institutionnelles requises pour se saisir de questions litigieuses touchant la doctrine religieuse ».

Plusieurs autres organisations religieuses avaient manifesté un important intérêt pour cette affaire. ■

(Sources : La Presse.ca, 31.05.2018 & Ici Radio Canada, 31.05.2018)

Lire sur le site de l'Unadfi :

- Conséquences économiques de l'exclusion chez les Témoins de Jéhovah : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/conséquences-economiques-de-l-exclusion-chez-les-temoins-de-jehovah/>

- La justice doit-elle s'immiscer dans les conflits internes ? : <https://www.unadfi.org/groupe-et-mouvements/la-justice-doit-elle-s-immiscer-dans-les-conflits-internes/>

Note de l'Unadfi : Il est parfaitement clair que tout groupe religieux peut décider qui peut être membre. La question qui se pose dans tous les pays du monde pour les TJ concerne l'attitude discriminatoire des membres à l'égard des exclus, le fait d'être rejeté par ses proches lorsqu'on quitte l'organisation, au motif que l'on n'est plus TJ.

### Les Témoins de Jéhovah ont-ils le droit de distribuer des tracts dans la rue ? ■ France

■ Checknews, un moteur de recherche mis en place par le journal *Libération*, répond à cette question. Ce service donne l'opportunité au grand public d'interroger des journalistes qui répondent après enquête.

Selon l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Par conséquent

tant que les Témoins de Jéhovah ne troublent pas l'ordre public, ils peuvent pratiquer le porte à porte et distribuer des tracts pour recruter de nouveaux adeptes. Interrogée par Checknews, la Miviludes explique : « De manière générale, la communauté des Témoins de Jéhovah se caractérise par son prosélytisme, qui n'est cependant pas contraire à la législation en vigueur ».

De plus, depuis 2004, l'activité de colportage d'écrits n'étant plus soumise à une autorisation

>>>

>>>

préfecturale, les Témoins de Jéhovah peuvent distribuer des tracts, au même titre que des militants politiques pendant une campagne électorale.

Étant cependant soumise au droit commun, la distribution peut être interdite si la commune peut démontrer que cela constitue un trouble à l'ordre public. La Miviludes précise : « L'autorité communale doit prévenir les risques d'atteinte à l'ordre, la sécurité ou la salubrité publics. Ces

risques peuvent motiver [...] une interdiction de certaines manifestations sur la voie publique, mais il convient alors d'apporter des éléments objectifs de risque et il faut particulièrement veiller à ce la décision ne soit pas discriminatoire. Ainsi, le caractère sectaire de certains mouvements ne suffit pas à lui seul à motiver un refus ». ■

(Source : Checknews, 19.06.2018)

## ■ WORD OF FAITH FELLOWSHIP

### Deux membres de Word of Faith Fellowship accusés de fraude ■ États-Unis

■ **Kent Covington, propriétaire de plusieurs entreprises et pasteur de l'Église Word of Faith Fellowship, et Diane Mc Kinny sa comptable, inculpés début juin par le tribunal de district d'Asheville (Caroline du Nord) ont plaidé non-coupable, mi-juin, dans une affaire de fraude s'étant déroulée entre 2008 et 2013.**

Ils sont accusés d'avoir déposé des demandes de prestations d'assurance-chômage pour des employés d'une de leurs entreprises alors que ces derniers travaillaient encore à temps plein ou presque à temps plein. Tous les employés étant membres de Word of Faith Fellowship, Covington a usé de sa position d'autorité dans l'Église pour les forcer à travailler pour lui alors qu'il les avait licenciés. Selon des ex-adeptes du groupe, l'argent aurait été reversé à l'Église, dont la dirigeante Jane Whaley est une proche de la famille Covington.

Le système ayant fait ses preuves, Covington l'a étendu à toutes ses entreprises, ainsi qu'à cinq

autres sociétés ayant des difficultés économiques. Ces enquêtes ont été lancées suite aux déclarations de onze anciens membres. Selon eux, des dizaines de demandes d'allocation chômage auraient été déposées par des membres de l'Église entre 2008 et 2013, encouragées par Jane Whaley affirmant que c'était un plan de Dieu pour aider les entreprises à survivre à la crise économique et permettre de maintenir des rentrées d'argent dans l'Église.

En mai 2018, deux autres membres de l'Église ont, eux aussi, été mis en cause pour fraude aux indemnités chômage dans une clinique pédiatrique de Forest City. Mais l'un des deux accusés a décidé de coopérer avec le gouvernement.

Les accusés, passibles d'une peine de 30 ans de prison et d'une amende d'un million de dollars, ont demandé un procès devant jury, ce qui aura lieu le 4 septembre 2018. ■

(Sources: National Post, 07.06.2018 & New Western North Carolina, 25.06.2018)

## MOUVANCE BAPTISTE

### Début du procès de Claude Guillot ■ Canada

■ **Le pasteur baptiste, Claude Guillot, est accusé de violences sur plusieurs élèves. Il avait d'abord dirigé une école baptiste à Victoriaville (Québec) avant de créer dans son sous-sol une école chrétienne. Il fait face à 22 chefs d'accusations de voies de fait<sup>1</sup>, voies de fait avec lésions, voies de fait armées, séquestration et harcèlement sur des garçons âgés de 4 à 11 ans.**

Plusieurs témoignages venus de parents ou d'élèves de l'école de Victoriaville narrent les violences commises. Le pasteur aurait fréquemment corrigé des élèves avec une palette en bois. Les éducateurs de l'école n'ont pas caché les corrections affirmant qu'elles étaient faites avec amour. Les parents devaient donner une autorisation pour l'administration de corrections physiques pour des situations graves, mais ils se sont aperçus qu'elles étaient données pour des choses futiles. Une mère après avoir vu son fils revenir de l'école avec des marques a décidé de retirer ses enfants de l'école.

À partir des années 2000, le pasteur s'installe à Québec et exerce à l'Église baptiste évangélique de Québec-Est. Dans ses prêches il encourage les parents à donner des corrections physiques aux enfants afin de faire sortir « le méchant ». Il fonde

à Québec une école dans sa maison pour dispenser un programme d'éducation chrétienne, non reconnu par le ministère de l'Éducation nationale. Les enfants proviennent de l'Église où Claude Guillot est pasteur. C'est dans cette école qu'il aurait frappé plusieurs élèves leur imposant des entraînements physiques épuisants, des privations de nourriture et des règles terriblement strictes. Lors de la perquisition de son domicile, les policiers ont pu découvrir une résidence surveillée par plusieurs caméras et les portes et fenêtres sous verrous. Le témoignage d'un fils du pasteur narre la discipline de fer dans laquelle il a été éduqué et exprime les différents châtiments infligés aux élèves dont il fut témoin. Les enfants devaient rester debout de 7h à 22h tous les jours, pendant plusieurs semaines, ou encore rédiger des compositions sans fin pendant plusieurs heures. Ils devaient lui confesser leurs péchés et en subir les conséquences. Le pasteur filmait les séances d'humiliation des enfants. Il limitait les contacts avec leurs parents, une mère sera expulsée de l'Église après qu'elle ait voulu voir à plusieurs reprises ses enfants au domicile du pasteur. Elle portera plainte à la direction de la protection de la jeunesse qui ouvrira une enquête.

>>>

>>>

Les enfants qui ont porté plainte contre le pasteur ont en outre intenté un recours collectif contre l'Église baptiste Évangélique de Victoriaville, l'Église Évangélique Baptiste de Québec-Est et l'Association des Églises Baptistes Évangéliques au Québec : ces organisations auraient défendu le pasteur et manqué à leur devoir en ne les protégeant pas et en ne dénonçant pas les agissements du pasteur aux autorités.

Le pasteur conteste les accusations à son encontre. Le procès continue et d'autres témoins devraient se présenter à la barre. ■

(Sources : [Le Soleil](#), 04.06.2018 & 05.06.2018 & 08.06.2018 & 12.06.2018 & 21.06.2018 & [TVA Nouvelles](#) 07.06.2018 & [Radio Canada](#), 11.06.2018)

1. Un individu commet une voie de fait s'il utilise, ou s'il tente d'utiliser volontairement la force contre une personne sans son consentement, par l'agression physique, l'utilisation d'une arme ou la menace d'une telle agression.

## ■ MOUVANCE ÉVANGÉLIQUE

### Escroquerie immobilière au sein d'une église évangélique ■ France

■ Environ cinquante plaintes ont été déposées au parquet d'Evry par les fidèles d'une église évangélique de Draveil (Essonne). Les pasteurs de ladite église auraient promis aux adeptes un placement immobilier rentable en échange d'importantes sommes d'argent. Le montant de l'escroquerie pourrait s'élever à plus de deux millions d'euros.

Les pasteurs ont proposé aux fidèles un appartement avec un rapport locatif intéressant. Les sommes données par chacun oscillent entre 40 000 et 70 000 euros. Aucun n'a pour l'instant constaté de gain ni revu son investissement de départ.

Les fidèles craignent d'être rejetés de leur communauté. Au sein de la communauté personne ne sait qui a contracté cet engagement. En outre, certains sont aujourd'hui poursuivis au civil par les agences de crédit alors qu'ils sont ruinés suite à l'escroquerie. Ils doivent cependant payer les remboursements. Les avocats de plusieurs plaignants déplorent que les juridictions civiles n'attendent pas l'évolution du dossier pénal.

Pour l'instant aucun des pasteurs n'a été mis en examen, ils peuvent poursuivre leur exercice cultuel. ■

(Source : [Le Parisien](#), 26.06.2018)

## ■ MOUVANCE HINDOUISTE

### Une association liée à Shri Ram Chandra Mission à Lille ■ France

■ Le Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire (CAFFES) a été poursuivi en diffamation par l'Institut Heartfulness après avoir mentionné ses connexions avec le mouvement sectaire Shri Ram Chandra Mission.

L'Institut Heartfulness organisait des ateliers de mé-

ditation dans une auberge de jeunesse de Lille. Un participant avait alerté le CAFFES sur ces séances au cours desquelles les participants étaient prétendument amenés à suivre une doctrine. La présidente de la CAFFES avait alors découvert que l'Institut avait été créé par Kamlesh D. Patel le dirigeant de Shri

>>>

>>>

Ram Chandra Mission. Ce mouvement figure dans le rapport parlementaire de 1995 et a été cité dans le dernier rapport de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES).

Mise en garde par le CAFFES, le directeur de l'auberge de jeunesse a décidé de stopper la location de la salle aux responsables du groupe en leur montrant le courrier envoyé par l'association. L'institut Heartfulness a alors décidé de porter plainte. Pour

leur avocate ces accusations ne se fondent sur aucun élément le groupe étant laïc et suivant juste certaines pratiques de méditation du mouvement sectaire. De plus elle dénonce le caractère inapproprié du rapport de 1995.

Depuis l'annulation de leur location le groupe a trouvé un nouveau lieu dans la métropole lilloise pour dispenser ses ateliers de « méditation du cœur » ■

(Source : France 3 Hauts de France, 05.06.2018)

## ■ MOUVANCE PROTESTANTE (ADVENTISTES DU 7<sup>E</sup> JOUR )

### Disparition inquiétante d'une jeune femme ■ France

■ **La famille d'une jeune femme du Nord, disparue depuis quelques mois, se mobilise pour la retrouver. Âgée de 28 ans, Marie Trackoen, serait partie en Allemagne avec un groupe dissident de l'Église Adventiste du 7<sup>e</sup> jour. Tombée sous l'influence de la dirigeante, Ulrike, elle n'a plus donné signe de vie depuis le mois de mars 2018.**

Marie s'est rapprochée en 2015 de l'Église adventiste du 7<sup>e</sup> jour, alors qu'elle se trouvait à Tours pour son travail. Tout bascule en 2017, lorsqu'elle se rend dans un centre adventiste de thérapies alternatives situé au Portugal. C'est là qu'elle rencontre Ulrike, une jeune allemande adepte de l'Église, et tombe rapidement sous son influence. Peu de temps après sa rencontre, elle se fait baptiser, lors d'une cérémonie au cours de laquelle ses parents ont entendu des phrases étonnantes comme : « si vous n'êtes pas bien avec votre famille, on sera votre famille d'accueil ». Par la suite ses parents constatent de nombreux changements dans le comportement de leur fille. Son style vestimentaire devient très austère « pour ne pas attirer la convoitise ». Elle refuse de faire des activités avec sa famille le samedi pour ne pas aller contre une règle de l'Église qui interdit de faire travailler des gens ce jour-là.

Sa famille reconnaît avoir eu beaucoup de signes d'alerte, mais n'avoir réalisé qu'en janvier 2018 qu'il y avait un problème. Après une dispute lors des fêtes de fin d'année, la jeune femme a quitté brusquement la maison de ses parents. Les contacts s'espacent, elle ne répond que très rarement au téléphone. Dans le même temps la jeune femme passe la majorité de son temps avec Ulrike. En février tout s'accélère, elle quitte son travail, son appartement. Ses parents la revoient une dernière fois lors de son déménagement. Ayant accepté de boire un café avec eux, elle se ravise sous l'influence d'Ulrike, présente sur les lieux, et part avec elle. Depuis ces événements, la famille a appris qu'Ulrike et son compagnon étaient exclus depuis plusieurs années de l'Église adventiste.

Très inquiète et sans nouvelles de Marie (son portable n'est plus en service et sa voiture a été vendue), sa famille a envoyé des courriers au procureur, a déposé un signalement à la police et a contacté la Miviludes. La Miviludes a reçu un premier signalement en mars, confirme la Secrétaire générale Anne Josso. « En mai, la situation est devenue plus préoccupante avec un départ à l'étranger dans un groupe missionnaire itinérant. La Miviludes a pris contact

>>>

>>>

avec les services extérieurs et partenaires étrangers pour les alerter. Compte tenu du drame de la perte du papa, on a actionné l'ensemble des relais pour tenter de la localiser. ». En effet, en juin sa famille a

lancé un dernier appel pour qu'elle vienne assister à l'enterrement de son père, sans succès. ■

(Sources : France3 Régions Hauts-de-France, 17.06.2018, La Voix du Nord, 19 & 26.06.2018)

## ■ NÉO-CHAMANISME

### Le tourisme chamanique a toujours la cote ■ Pérou

■ **En dépit des récents décès et des crimes pouvant y être associé le tourisme chamanique impliquant la prise d'ayahuasca continue de prospérer en Amérique du Sud.**

Selon un reportage publié par Associated Press, des milliers de touristes provenant essentiellement d'Amérique de Nord iraient chaque année dans la jungle amazonienne pour suivre un rituel à base d'ayahuasca. Leur objectif est parfois de soigner maladies, dépressions et addictions. En dépit du fait que plusieurs célébrités aient vanté les mérites du breuvage aucun résultat scientifique ne prouve ses bienfaits.

En 2008, le Pérou a reconnu le rituel de l'ayahuasca

comme patrimoine national ; pour autant il n'existe pas de registre répertoriant les chamans, ce qui laisse la porte ouverte au business et aux dangers potentiels. Dans la dernière décennie, on comptabiliserait une dizaine de morts et d'abus sexuels liés au tourisme chamanique uniquement au Pérou. De plus les récolteurs d'ayahuasca investissent de plus en plus les zones rurales et détruisent des arbres afin de trouver la plante aux prétendues vertus curatives.

Malgré son illégalité en dehors de l'Amérique du Sud, des cérémonies clandestines impliquant des prises d'ayahuasca ont lieu dans le monde entier ■

(Source : RIES, 20.06.2018)

## ■ PRATIQUES NON CONVENTIONNELLES A VISÉE THÉRAPEUTIQUE

### La naturopathie au banc d'essai ■ Belgique

■ **Devant le succès grandissant de la naturopathie en Belgique, des journalistes de la RTBF ont souhaité en savoir plus sur la méthode, avec l'aide d'un médecin qui commente les consultations enregistrées au cours de l'enquête.**

L'un d'eux, simulant un mal être dû à des douleurs aux coudes et des kystes aux reins nécessitant la prise d'antibiotiques, s'est rendu chez trois praticiens issus de trois formations différentes afin de compa-

rer leurs pratiques et de voir si leur préconisations étaient concordantes.

Le premier rendez-vous a été pris chez une conseillère en hygiène vitale. Prudente celle-ci conseille au journaliste qui souhaite arrêter ses antibiotiques de contacter son médecin. La suite de la consultation se poursuit par un bilan de santé au cours duquel elle analyse la morphologie de son patient, ses mains, ses ongles, ses yeux au moyen de l'iridologie,

>>>

>>>

une pratique dont le professeur de médecine générale, Guy Beuken rappelle qu'elle « ne repose absolument pas sur des bases scientifiques ». Après deux heures, et 50 euros la séance, la thérapeute conclut en disant « Parfois, il n'y a rien car on hérite cela de nos ancêtres. C'est comme les autres paramètres physiques. Il ne faut pas se prendre la tête ».

Pour la deuxième praticienne, tous les problèmes de santé venant de l'alimentation, il suffit de changer celle-ci pour que tout rentre dans l'ordre. Équipée d'un spectrophotomètre, censé détecter les carences en minéraux et les excès en métaux lourds, elle scanne les mains de son patient. À l'issue de l'examen, elle diagnostique « un excès de métaux lourds qui bloque l'assimilation des minéraux. Et donc des déséquilibres acido-basiques ». Elle poursuit sa séance en faisant un massage DIP pour débloquent les énergies et décèle un problème de thyroïde. La consultation terminée, elle propose un programme de soin en huit séances, payables d'avance, facturées, après ristourne, 947 euros. Choqué par « le vocabulaire pseudo-scientifique et réducteur » de la thérapeute, le docteur Guy Beuken, explique que la spectrophotométrie n'a aucun sens, car elle ne remplace pas une prise de sang.

Le troisième naturopathe essaie d'entrée de jeu de vendre son livre. Il base sa méthode de guérison sur un ouvrage intitulé « Les causes probables des maladies ». Pour un coût de 60 euros, il ouvre le livre pour déterminer l'origine des problèmes de santé de son patient et conclut qu'ils sont dus à « des émo-

tions, [...] des émotions du passé qui n'ont pas été exprimées, qui n'ont pas été écoutées ». Après un interrogatoire sur son passé, ses proches, sa situation financière et conjugale, il propose de traiter la cause des douleurs par des séances de « déprogrammation ». Le docteur Beuken s'indigne des pratiques du naturopathe qui « fait une introspection sauvage et ne semble pas se soucier des dégâts psychologiques qu'il pourrait causer ».

Bilan du journaliste, trois thérapeutes, trois conclusions différentes pour les mêmes symptômes et l'impression d'être plus malade après ces consultations qu'avant.

La naturopathie est classée parmi les médecines traditionnelles par l'Organisation Mondiale de la Santé qui la définit comme « Un ensemble de méthodes de soins visant à renforcer les défenses de l'organisme par des moyens considérés comme naturels et biologiques ». Issue des courants hygiénistes du XIXe siècle et de la Lebensreform allemande, la naturopathie se veut holistique. Au cours des séances les thérapeutes peuvent avoir recours à diverses méthodes telles que l'iridologie, la phytothérapie, l'aromathérapie, des massages, des conseils nutritionnels... Bien que reconnue en Suisse en Allemagne et en Autriche, elle ne l'est ni en France, ni en Belgique. En effet, la pratique n'étant ni validée scientifiquement, ni encadrée, n'importe qui peut s'autoproclamer naturopathe. ■

(Source : RTBF, 01.06.2018)

## Un collège de médecins enquête sur un médecin gourou ■ Espagne

■ **Le collège de médecins de Séville (Espagne) a ouvert un dossier sur un médecin homéopathe, Angel Lara Garcia Saavedra, après que des faits aient été dénoncés par certains de ses patients. Ils auraient subi punitions, humiliations et abus.**

Ce médecin aurait fondé un groupe chama-

nique appelé « Sorcières blanches ». Il recrutait les membres parmi ses patients. Pour quitter le groupe les adeptes étaient dans l'obligation de payer entre 6000 et 8000 euros. Plusieurs des anciens fidèles racontent qu'ils avaient perdu le contrôle de leur vie lorsqu'ils étaient sous l'emprise du médecin.

>>>

>>>

Le médecin aurait exercé des pressions sur certains de ses patients afin qu'ils ne témoignent pas contre lui, ce qui expliquerait pourquoi son dossier professionnel était intact. Il facturait ses consultations 180 euros en plus des 300 euros par mois que payaient les adeptes. Le prix pour appartenir au groupe allait jusqu'à 900 euros. Il a fondé il y a quatre ans une association pour la défense de la santé universelle qu'il définit comme un groupe d'études et de recherches de pratiques

saines basées sur la médecine homéopathique et la médecine chamanique.

Il encourageait les punitions corporelles et obligeait les membres du groupe à boire de l'urine ou à dormir dans la rue. De plus il empêchait les patients de recourir à la médecine. Plusieurs de ses patients auraient arrêté leur chimiothérapie et seraient décédés. ■

(Source : El Confidencial, 23.06.2018)

## Une PNCAVT de plus ■ France

■ **La revue *Sciences & pseudo-sciences* alerte sur une nouvelle pratique non conventionnelle à visée thérapeutique : la thérapie crano-sacrée.**

Pour ses partisans cette thérapie serait bénéfique entre autres pour les maladies de l'appareil locomoteur, les perturbations du système lymphatique, les troubles du sommeil ou encore pour traiter les allergies et l'asthme.

Les praticiens de cette méthode sans aucun fondement scientifique déclarent pouvoir prendre en charge un grand nombre de pathologies par une technique unique... au détriment des thérapies prouvées scientifiquement, créant ainsi une perte de chance pour les malades. ■

(Source : Sciences & Pseudo-Sciences, Janvier-Mars 2018)

## Ecrivain, ostéopathe mais surtout gourou ■ France

■ **Les policiers de la cellule « sectes » de l'Office central pour la répression des violences aux personnes (OCRVP) ont procédé à l'interpellation de six personnes en région parisienne. Parmi elles se trouvent un prétendu ostéopathe et écrivain qui serait un véritable gourou. Après 48h de garde à vue, il a été déféré devant un juge d'instruction qui l'a mis en examen pour abus de faiblesse, escroquerie, exercice illégal de la médecine et blanchiment d'argent.**

Le gourou, Antonino M., a fait payer d'importantes sommes d'argent à plusieurs dizaines de victimes contre des consultations à distance, notamment de méditation. Les tarifs étaient de 200 à 400 euros

pour des consultations et de 3.000 euros pour des séminaires payants à l'étranger. Les consultations devaient apporter un bien-être intérieur et guérir des maladies incurables. Sur son site, le gourou fait la promotion de ses différents ouvrages dans lesquels il dispense ses leçons de bien-être. Plusieurs livres abordent aussi l'enfance, il revendique en effet une approche de l'humain à travers l'enfant qui sommeille en chacun d'entre nous. Lors de sa garde à vue le gourou a défendu sa thérapie et ses consultations affirmant ne pas comprendre ce que lui reprochait la justice.

L'enquête a débuté suite à un signalement à la justice de la Mission interministérielle de vigilance et

>>>

>>>

de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES). L'épouse d'une victime avait alerté la MIVILUDES. Son mari sous emprise s'endettait pour des consultations auprès du gourou. Avec des paroles rassurantes, Antonino M. a développé une véritable emprise sur plus de 50 personnes souvent vulnérables ou atteintes de graves maladies. Elles ont alors dépensé des sommes exorbitantes et se sont bien souvent coupées de leurs familles.

L'enquête est menée depuis deux ans par l'OCR-VP et l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF). Le préjudice financier s'élèverait à plusieurs millions d'euros et pourrait être beaucoup plus important, les enquêteurs n'excluant pas que

d'autres victimes se déclarent. Le gourou exigeait des paiements en espèces et des chèques de caution comme garantie. La plupart de ses revenus n'ont pas été déclarés à l'administration fiscale. En plus de mener un train de vie luxueux, il aurait investi l'argent soutiré aux adeptes dans l'immobilier devenant propriétaire d'une quarantaine d'appartements.

Deux autres personnes interpellées faisant partie de l'entourage d'Antonino M. ont également été mises en examen pour blanchiment d'argent mais laissées libres sous contrôle judiciaire. Les autres ont été laissées libres. ■

(Sources : [Le Parisien](#), 20.06.2018 & 21.06.2018 & [France Soir](#), 20.06.2018 & [Europe 1](#), 22.06.2018)

## ALIMENTATION

### Décès d'une fillette de 16 mois ■ France

■ Des parents domiciliés dans la Drôme ont été mis en examen pour privation de soins par ascendant et privation d'alimentation entraînant la mort de leur petite fille.

En décembre dernier la fillette avait été hospitalisée à Valence avant d'être transférée dans un établissement lyonnais où elle décèdera quelques jours plus tard. La petite souffrait de dénutrition. En cause le mode de vie des parents, chrétiens pratiquants, qui ne scolarisent pas leurs enfants et utilisent des laits végétaux pour les nourrir. De plus la petite fille n'était

pas vaccinée. Ses frères et sœurs, jugés amaigris, ont été placés sur décision judiciaire.

À propos du décès de leur fille, les parents demandent une expertise du dossier médical. Selon eux une surdose de sédatif aurait aggravé l'état de santé du bébé. Ils sont appuyés par un comité de soutien d'environ 150 personnes qui jugent que le mode de vie des parents n'est pas la raison de la mort de l'enfant. Une audience relative au placement des enfants du couple aura lieu en juillet. ■

(Sources : Le Parisien, 22.06.2018 & Le Progrès, 22.06.2018)

## SANTÉ

### Les médecins pourraient être autorisés à faire de la publicité ■ France

■ Le 21 juin 2018, le Conseil d'État a recommandé « de supprimer l'interdiction générale de publicité pour les médecins par tous procédés directs ou indirects au profit d'une libre communication non commerciale, loyale et honnête ».

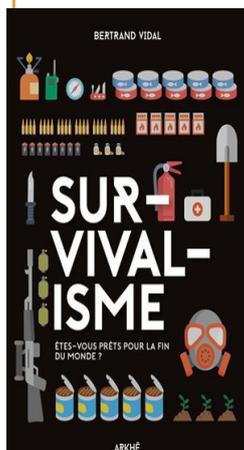
Ces conclusions ont été rendues dans le cadre d'une étude demandée par le Premier ministre. Drastique, le code de la santé publique limite les informations que les médecins peuvent communiquer à leur plaque et leur ordonnancier sur lesquels peuvent figurer, en toute discrétion leur identité, leurs coordonnées, leurs horaires, leurs diplômes...

Plusieurs raisons ont poussé le Conseil d'État à le-

ver l'interdiction de publicité. Depuis un arrêt rendu par la Cour Européenne de Justice en mai 2017, elle est devenue « contraire aux droits de l'Union ». Par ailleurs le développement des réseaux sociaux et d'internet oblige à davantage de transparence en informant mieux les patients sur les spécialités des médecins, Enfin la publicité « pourrait permettre de juguler la concurrence de professions non régulées », en particulier celle des pseudo thérapeutes qui inondent internet. ■

(Source : Le Quotidien du médecin, 21.06.2018)

## Survivalisme / À lire



VIDAL, Bertrand, *Survivalisme, êtes-vous prêt à la fin du monde ?*, Editions Arkhé, 2018

**La fin du monde va survenir, c'est une certitude pour eux. Mais peu importe le moment, les survivalistes seront prêts. De profils très divers, ses adeptes vont du « Robinson » qui essaie de vivre en autarcie, au propriétaire de bunker armé jusqu'aux dents prêt à une guerre nucléaire.**

Le survivalisme est issu de la pensée libertarienne, courant prônant la liberté individuelle comme valeur fondamentale au détriment de l'État limité à des fonctions régaliennes. Ses adeptes ont en commun un imaginaire où le futur est forcément négatif. Ils ont la nostalgie d'un passé fantasmé et pensent que le retour aux gestes ancestraux et à un mode de vie simple donnerait un sens à leur existence, bien loin de la société de consommation.

Le succès est tel qu'un marché s'est développé autour de ce phénomène de société et la commercialisation de stages, de kits de survie, de conserves, explose. À tel point qu'en mars 2018, s'est tenu le premier salon du survivalisme à Paris.

(Source : [Jactiv.Ouest.France](http://Jactiv.Ouest.France), 12.06.2018)

## À SIGNALER

### **Le dénielisme, toujours fécond !, Pseudo-science, Janvier – Mars 2018**

**L'auteur de l'article, Yves Martinet, évoque l'ampleur du phénomène du dénielisme et le danger qu'il fait courir à la société.**

Terme issu de la psychologie comportementale, le dénielisme « est le choix de nier la réalité ». « Il consiste à rejeter faits et concepts de base soutenus par un large consensus scientifique, et ce au profit d'idées radicales et controversées ». Dans le domaine de la santé, cette propension à nier la réalité a favorisé la montée des courants anti-vaccinations. Inversant le rapport bénéfice-risques de la vaccination, les anti-vaccins préfèrent ne pas vacciner leurs enfants pour ne pas les exposer à de possibles effets indésirables, favorisant ainsi le retour de maladies dangereuses, telles que la rougeole ou la diphtérie.

L'auteur voit plusieurs raisons à la montée du dénielisme. La première serait la place trop restreinte de la science dans l'éducation. La seconde serait la négation du rôle des experts, de plus en plus contestés car suspectés d'agir au nom de lobbies ou pour l'appât du gain. Le rôle des médias est aussi mis en cause par l'auteur qui leur reproche de vouloir faire du « buzz » en rapportant de fausses controverses plutôt que de restituer les informations avec rigueur. En donnant la possibilité à tout un chacun d'exprimer ses avis, Internet a accentué la propagation d'informations non vérifiées. D'ailleurs des études « suggèrent que le choix de partager un article [sur internet] se fonde sur une anticipation des réactions d'autrui et l'espoir d'une augmentation du prestige personnel et non sur une estimation de la véracité des informations ». Pire « le refus de reconnaissance de l'existence même d'une vérité scientifique est de plus en plus ouvertement assumé ».

Pour Yves Martinet nous sommes entrés dans l'ère de la « post-vérité », une période où « les faits objectifs ont moins d'influence pour former l'opinion publique que l'appel à l'émotion et aux croyances personnelles ».

# Dons & Abonnements



## JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

**PARTICULIERS** - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

**ENTREPRISES** - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

## JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

25 Euros  
48 Euros

ÉTRANGER

30 Euros  
50 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## JE M'ABONNE ET JE SOUTIENS LA REVUE BULLES

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE

30 Euros  
60 Euros

ÉTRANGER

35 Euros  
70 Euros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

**SOMMAIRE DU DERNIER  
NUMÉRO DE BULLES**  
(CLIQUER ICI)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.

Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

DOCUMENT À REMPLIR ET À RENDRE À : UNADFI, 1, RUE DU TARN - 78200 BUCHELAY